



Centre hospitalier de Périgueux

DG-TL/VRG/KL

DECISION N° 118185

Annule et remplace la précédente décision n°103314 du 1^{er} décembre 2013

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX

- . Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6141-1 et L6143-7 et D 6143-33 à D6143-35 ;
- . Vu le Décret 2006-975 du 1^{er} aout 2006 portant code des marchés publics ;

DÉCIDE

Article 1 : Délégation est donnée à **Madame le Docteur Catherine MELIN-LAFARGE**, pharmacien chargé de la gérance de la Pharmacie à Usage Unique, à **Monsieur le Docteur Jean-Luc CASTAING**, pharmacien chef du pôle Médico-technique et à **Madame le Docteur Isabelle MALBEC**, pharmacien, pour signer en lieu et place de **Monsieur Thierry LEFEBVRE**, directeur du Centre Hospitalier :

Les bons de commande et la liquidation des factures des produits gérés par la Pharmacie à Usage Unique de l'établissement.

Article 2 : Délégation est donnée à **Madame le Docteur Catherine MELIN-LAFARGE** pour arrêter les dotations de médicaments dérivés du sang, au sein des unités de soins, et la liste des personnes habilitées à manipuler les autoclaves, en conformité avec la réglementation sur les appareils à pression.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 3 octobre 2018.

Périgueux, le 3 octobre 2018

Thierry LEFEBVRE,

Directeur



Diffusion :

- Directeur
- Cadres de Direction
- Docteurs CASTAING, MELIN-LAFARGE, MALBEC
- Direction Générale